

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le mardi 02 avril 2019, a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018.

Les dits états présentent les données suivantes :

- Les états financiers individuels :

Rubriques	2018	2017
Chiffre d'affaires	4 123 396,696	5 301 347,676
Total des produits d'exploitation	(*)17 709 400,894	10 493 097,676
Résultat net	13 881 608,282	6 040 006,528

(*) Il englobe des produits de participations totalisant 13 567 566,000 dinars qui sont à l'origine des dividendes décidés au cours de l'exercice 2018 auprès des filiales. D'où l'importante évolution du résultat net de 2018 par rapport à 2017.

- Les états financiers consolidés :

Rubriques	2018	2017
Chiffre d'affaires	39 681 551,968	43 526 829,767
Total des produits d'exploitation	40 449 942,387	43 920 485,111
Résultat avant impôt	10 177 420,741	(*)20 133 787,617
Résultat net consolidé	9 597 865,243	17 388 354,186

(*) le résultat avant impôt 2017 englobe un gain ordinaire de 12 748 116,832 dinars provenant essentiellement du produit de transfert des activités dans le cadre de l'opération de partenariat globale entre le groupe TELNET HOLDING et le groupe ALTRAN.

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de sept cent (700) millimes brut par action, et l'attribution d'une action gratuite nouvelle pour 10 actions anciennes et de convoquer les actionnaires de la société pour :

- Une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 10 juin 2019 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 – Tunis.
- Une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Lundi 10 juin 2019 à 17 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 – Tunis dont l'ordre du jour : augmentation du capital par incorporation des réserves par l'attribution d'une action nouvelle gratuite(01) pour dix (10) actions anciennes.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.